
Présidence : Espagne

691ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 6 décembre 2007

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 20

2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Élections législatives en Fédération de Russie, tenues le 2 décembre 2007 :

Portugal-Union européenne (PC.DEL/1176/07), Biélorussie (PC.DEL/1177/07 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1178/07), Canada (également au nom de la Suisse) (PC.DEL/1182/07), Kirghizistan, Tadjikistan, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1175/07), Kazakhstan (PC.DEL/1180/07), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Arménie, Belgique, Fédération de Russie (PC.DEL/1181/07 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 815 (PC.DEC/815) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Astana ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 816 (PC.DEC/816) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Serbie (PC.DEL/1179/07)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE À BAKOU

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 817 (PC.DEC/817) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN
BOSNIE-HERZÉGOVINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 818 (PC.DEC/818) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE À DOUCHANBÉ (non
adoptée)

Président, Royaume-Uni

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 819 (PC.DEC/819) sur la prorogation du mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE À BICHKEK

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 820 (PC.DEC/820) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE à Bichkek ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 821 (PC.DEC/821) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 10 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE CONTRÔLE DE L'OSCE À SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBORDEMENT DU CONFLIT

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 822 (PC.DEC/822) sur la prorogation du mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 11 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUBÉKISTAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 823 (PC.DEC/823) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 12 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Document de réflexion de la Présidence espagnole sur les résultats de la quinzième Réunion du Conseil ministériel tenue à Madrid les 29 et 30 novembre 2007 (CIO.GAL/181/07) : Président

Point 13 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annnonce de la distribution du rapport du Secrétaire général* : Secrétaire général
- b) *Deuxième réunion du Conseil du projet « l'OSCE mise en scène », devant avoir lieu à Vienne le 7 décembre 2007* : Secrétaire général
- c) *Séminaire méditerranéen de l'OSCE, devant se tenir à Tel Aviv les 18 et 19 décembre 2007* : Secrétaire général

Point 14 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Soixante-quinzième anniversaire de l'Holodomor* : Ukraine
- b) *Questions d'organisation* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 décembre 2007 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/815
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 815
PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Astana jusqu'au
31 décembre 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/816
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 816
PROROGATION DU MANDAT DE
LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie jusqu'au
31 décembre 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/817
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 817
PROROGATION DU MANDAT DU
BUREAU DE L'OSCE À BAKOU

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou jusqu'au
31 décembre 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/818
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière
PC Journal No 691, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 818
PROROGATION DU MANDAT DE
LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine jusqu'au 31 décembre 2008.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/819
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 819
PROROGATION DU MANDAT DE
LA PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE**

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie jusqu'au 31 décembre 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/820
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION No 820
PROROGATION DU MANDAT DU
CENTRE DE L'OSCE À BICHKEK

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Bichkek jusqu'au
31 décembre 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/821
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION No 821
PROROGATION DU MANDAT DE
LA MISSION DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro jusqu'au 31 décembre 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/822
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 10 de l'ordre du jour

DÉCISION No 822
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE CONTRÔLE
DE L'OSCE À SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER
LE DÉBORDEMENT DU CONFLIT

Le Conseil permanent,

Décide de proroger, jusqu'au 31 décembre 2008, le mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/823
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 11 de l'ordre du jour

DÉCISION No 823
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN OUBÉKISTAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan jusqu'au 31 décembre 2008.